

Que se passe-t-il maintenant? Quels problèmes devrions-nous envisager? Que se passera-t-il si demain, à cause des fantaisies du système judiciaire, quelqu'un ne peut pas obtenir l'ordonnance qui devrait être accordée à Trois-Rivières, selon le ministre de la Consommation et des Corporations. Ce dernier a dit que faute d'accord au sujet des piquets, on pourrait avoir recours à l'injonction; il a ajouté qu'il avait signalé aujourd'hui à M. Couture que l'Union des producteurs agricoles pouvait, à titre d'association agricole, demander une injonction. Mais, en droit, peuvent-ils le faire? Quel droit contractuel ont-ils?

Il n'est pas facile de se présenter devant un tribunal et d'obtenir une injonction. Je vois des députés d'en face qui hochent la tête et je sais que certains d'entre eux connaissent bien le droit, ce qui est d'un précieux apport à la Chambre. Il n'est pas aussi facile qu'on le croit de régler ces problèmes dans le cadre du droit civil. Le gouvernement doit parfois intervenir. Je ne préconise pas du tout l'intervention du Parlement chaque fois qu'il y a un arrêt de travail, surtout s'il est légal, tendant à faire disparaître le droit de grève. Mais il arrive un moment où il faut faire quelque chose, sur la base d'un choix, nous l'espérons.

Si les agriculteurs québécois risquent de ne pas avoir suffisamment de grains pour leurs volailles et leur bétail et s'ils doivent faire abattre ceux-ci au mauvais moment, alors que le marché n'est pas favorable, en dehors de la période normale, cela dérangera considérablement toute l'économie agricole et déséquilibrera la stabilité de l'offre qui est nécessaire au maintien d'un prix à la consommation stable pour les Québécois et les autres consommateurs. Tous les députés sont d'accord.

Je dis à tous les députés qu'aucune réponse n'est venue apaiser les craintes soulevées par les représentants des producteurs agricoles québécois en personne. Je trouve également très regrettable que, malgré certains discours de ce soir, malgré les invectives, les questions et l'animation qui caractérisent les débats, surtout après le souper, le gouvernement ne nous ait donné aucune réponse ni proposé aucun programme qui permette de mettre fin à une situation qui risque de devenir critique dans quelques jours.

● (2220)

En terminant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler à tous les députés que lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a paru devant les caméras de télévision cet après-midi, à la suite des questions posées par des députés de ce côté-ci de la Chambre, il a reconnu qu'il ne pouvait donner d'estimation de la quantité de grain fournis aux éleveurs du Québec après quelques jours, ni même affirmer qu'ils en aient obtenu. Voilà la situation actuelle, et aucune solution n'y a été apportée ce soir.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, depuis le début de la grève des débardeurs, de Montréal, Québec et Trois-Rivières, les conséquences de ce conflit sont apparues avec plus de gravité à mesure que les jours passaient. Le secteur qui est le plus durement touché actuellement est celui de l'agriculture, et si une telle situation devait se prolonger quelque peu encore, les retombées deviendraient désastreuses et ce même pour d'autres secteurs de notre économie. C'est pourquoi je tiens à apporter ma contribution au présent débat et à appuyer très fortement les propos de mon collègue, le député de Bellechasse (M. Lambert), qui s'est fait le proposeur de cette importante motion qui est actuellement portée à l'attention de la

Grève des débardeurs

Chambre. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter le député de Bellechasse d'avoir soulevé la question à plusieurs reprises. C'est donc dire qu'il avait déjà prévu la nécessité de voir ce conflit se régler au plus tôt pour éviter des conséquences extrêmement graves.

Aujourd'hui, nous voici placés devant les faits et nous devons reconnaître la nécessité de poser des gestes précis et à très brève échéance.

Le ministre de l'Agriculture, à quelques reprises, a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer au sujet du conflit. Il soulignait d'une part qu'il y avait certaines réserves de céréales dans les élévateurs à grains, et que, d'autre part, les meuniers ainsi que les préposés au transport des grains vers les producteurs agricoles avaient accès aux ports afin de voir aux approvisionnements. Le ministre voulait probablement éviter toute interférence et rassurer les meuniers et les producteurs agricoles.

La situation, monsieur le président, est maintenant passablement changée, puisque les réserves des élévateurs à grains sont, à toute fin pratique, épuisées. La Chambre des communes ne peut donc plus ignorer la situation et se permettre d'attendre encore parce qu'une telle inaction risquerait de terrasser une agriculture déjà très affaiblie dans l'Est du Canada et plus particulièrement au Québec.

Je n'ai pas l'intention de décrire l'état lamentable dans lequel notre agriculture se trouve, car je l'ai fait récemment à la Chambre, en indiquant le coût excessif des facteurs de production, la baisse des revenus agricoles nets et la fluctuation des marchés dans ce secteur économique. Ce que je tiens cependant à souligner, c'est que si nos agriculteurs manquent maintenant d'aliments pour leur bétail, en plus de tout le reste, cela risque de créer un tort irréparable. Le nombre des encans va-t-il encore augmenter? L'exode de nos fermiers vers les villes va-t-il encore augmenter? Et en plus de tout cela où est la relève en agriculture?

Ces questions sont d'une très grande importance, puisque si l'agriculture doit être encore amoindrie par la prolongation de cette grève, le reste de l'économie va aussi s'en ressentir, et à la fin, le consommateur va encore payer la note. Au fond, tout le monde est perdant dans ces choses-là.

Au sujet de la grève elle-même, monsieur le président, je ne dis pas que les débardeurs ont tort ou raison. On doit toutefois reconnaître que de plus en plus les travailleurs de tous les secteurs sont insatisfaits, insécurisés et sont aux prises avec une augmentation systématique et continue du coût de la vie, ce qui les force à demander toujours davantage et cela de plus en plus souvent.

Je remarque aussi dans ce conflit que l'Union des producteurs agricoles, je veux nommer ici l'UPA, n'a pas cru bon de demander une injonction contre les débardeurs. On a laissé la Coopérative fédérée du Québec le faire parce que, dit-on, on est une association, donc une union, et on ne veut pas revenir contre une autre union. On veut que le gouvernement, dans ce conflit, porte l'odieux de régler la grève par la force d'une loi quelconque. Je dis ici que l'UPA par ses dirigeants fait le tour des députés quels qu'ils soient, surtout ceux du gouvernement, ils viennent chez nous, ils vont chez les néo-démocrates. Ils vont chez les conservateurs progressistes, ils vont souvent rencontrer des ministériels, mais on dit: Cela va se régler tout seul. Monsieur le président, qui sont les plus mal pris là-dedans, si ce ne sont pas les producteurs? Donc que les producteurs, par leur association, se chargent de prendre la loi en main, de demander une injonction contre l'Association des débardeurs pour qu'ils laissent passer les meu-